

5 DEGRES
Société par actions simplifiée
au capital de 85 000 euros
Siège social : 12 rue de la Banque
75002 PARIS
538732165 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 27 MAI 2025

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 13 Mai 2025.

Le 27 Mai 2025, à 10h, les associés de la Société 5 DEGRES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 17 rue de la Banque 75002 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Christian GUENERAT-TUFAL préside l'assemblée en qualité de Président de la Société.

Ne participant pas à l'assemblée :

- Le cabinet ORIAL, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, ne participe pas à l'assemblée et est excusée.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 85 000 actions.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes de la société
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président de la Société à l'assemblée ;

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de 17 000 euros, par voie de rachat et d'annulation d'actions,
- Conditions et modalités de la réduction de capital,
- Délégation de pouvoirs au Président pour réaliser cette réduction de capital et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président de Séance donne lecture du rapport du Président ;

CTV

Cette lecture terminée, le Président de Séance ouvre la discussion.

**PREMIERE RESOLUTION : RETRAIT DU DETENTEUR DE TITRES PAR VENTE DE
TITRE A LA SOCIETE ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes autorise le Président à réduire le capital social de 17 000 euros, pour le ramener de 85 000 euros à 68 000 euros, par voie de rachat de 17 000 actions, appartenant aux associés suivants :

- PULSEONE, à hauteur de 17 000 actions,

Chaque action a une valeur nominale de 1 euros et un prix unitaire de 35.29 euros.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser, ou non, au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum de 1 MOIS à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur les postes de réserves suivants :

- AUTRES RESERVES

Tels que figurant au bilan de la Société, arrêté à la date du 30/06/2025.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE PROCEDER AU
RACHAT DES ACTIONS ET A LA REDUCTION DE CAPITAL QUI EN DECOULE**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies à la résolution ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la Société.

Cette résolution, soumise au vote, est.

**TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

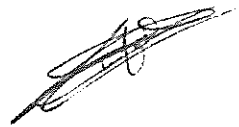
CTV

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de la Société déclare la séance levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Le Président de Séance
Christian GUENERAT-TUFAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Guenerat-Tufal', written in a cursive style.